

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 MARS 2023

Le 28 mars deux mille vingt-trois, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de VILLECONIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

Etaient présents : Marie-Odile SOUVETON, Romain LE BOEDEC, Marie-Paule BERGER-CHAILLER, Sarah INES, Frédéric REGNIER, Serge LASCAR, Aurélie MORIZE, Emmanuel SAGOT, Patricia LE COZ, Edwige COTOT

Etaient absents excusés : Gérald RANELY donne pouvoir à Jean-Marc FOUCHER

Était absent : Claire FIALETOUX

Secrétaire de séance : Marie-Paule BERGER-CHAILLER

La séance ouverte, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA RENOVATION DES
PORTES DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune envisage de remplacer les portes existantes de la Mairie au 30 Grande Rue.

Considérant l'estimation des travaux pour un montant de : 11 410.00 € HT soit 13 692.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le lancement de cette opération.

Sollicite la Préfecture pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

Propose le plan de financement suivant :

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| - Subvention de la DETR : 50 % : | 5 705.00 € |
| - Autofinancement de la commune : | 7 987.00 € |

Approuve à l'unanimité l'échéancier de rénovation des portes de la mairie, à savoir :

- Année N : Demande de subvention et réalisation des travaux

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT POUR
LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE PAR UNE POMPE A
CHALEUR**

Vu la nécessité de remplacer la chaudière de l'école actuellement au fuel par une pompe à chaleur air/eau afin de limiter la consommation d'énergie et par conséquent diminuer les charges de fonctionnement.

Considérant l'estimation des travaux pour un montant de : 51 447.16 € HT soit 61 736.59 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le lancement de cette opération.

Sollicite la Préfecture pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Fonds vert

Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

Propose le plan de financement suivant :

- | | |
|-------------------------------------|-------------|
| - Subvention du Fonds Vert : 80 % : | 41 157.73 € |
| - Autofinancement de la commune : | 20 578.86 € |

Approuve l'échéancier de réalisation des travaux de remplacement de la chaudière de l'école par une pompe à chaleur, à savoir :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la commune établi par Monsieur le comptable public de la Trésorerie d'Etampes Collectivités pour l'année 2022.

Considérant que le compte de gestion 2022 correspond au compte administratif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte de gestion 2022 arrêté par Monsieur le Comptable public de la Trésorerie d'Etampes Collectivités.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune.

Le conseil municipal examine le compte administratif communal 2022, qui se résume ainsi :

Fonctionnement :

Recettes : 449 127.78 €

Dépenses : 428 366.01 €

Résultats d'exercice : 20 761.77 €

Investissement:

Recettes : 91 390.69 €

Dépenses : 168 748.65 €

Résultats d'exercice : -77 357.96 €

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Madame Sarah INES, 1^{ère} adjointe, prend la présidence et met au vote la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte administratif 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Vu les résultats de clôture du compte administratif 2022,

Considérant les besoins de financement de l'exercice 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité après avoir constaté l'excédent de fonctionnement résultat cumulé 2022 s'élevant à 111 835.82 € et le déficit d'investissement résultat cumulé 2022 s'élevant à 67 967.87€,

Affecte ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2022 :

RESULTATS CUMULES 2022	AFFECTATION BP 2022 INVESTISSEMENT	AFFECTATION BP 2022 FONCTIONNEMENT
Excédent fonctionnement 111 835.82€	D-001 : 101 097.29€	R-002 : 43 867.95€
Déficit investissement 67 967.87€	R-1068 : 67 967.87€	

VOTE DES TAXES

Vu le budget approuvé de l'exercice 2022 et les compte-rendus, tant par le Maire que le Receveur Municipal, des recettes et des dépenses de cet exercice.

Vu le projet du budget primitif pour l'année 2023

Considérant la nécessité de pourvoir à une insuffisance de 318 154.69 € à couvrir par le produit des impositions locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix contre, 10 voix pour et 1 abstention

Décide de majorer de 2 points le taux du foncier bâti et du foncier non bâti et de maintenir le taux de la taxe d'habitation à percevoir au titre de l'année 2023, à savoir :

- Taxe foncière bâtie : 31.18 %
- Taxe foncière non bâtie : 30.47 %
- Taxe d'habitation : 10.53 %

VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique.

Vu les propositions de subvention aux associations pour l'exercice 2023

Considérant qu'il convient de déterminer le montant annuel attribué à chacune d'entre elles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser aux Associations suivantes :

- Club des Aînés : 350€
- C.L.I.P. : 200€
- L'Harmonie d'Etrechy : 200€
- Les jardins de la Renarde : 200€
- Festi'Vallée : 200€
- Anciens combattants d'Etrechy : 200€
- Sel Zé Ceux : 100€
- Histoire cachée de Villeconin et de sa Vallée : 100€
- Au p'ti Vilco : 200€
- 101fluences : 200€
- CDEI : 200€
- Rando de la peur : 200€
- Fêtes Villeconin : 200€
- SAVAREN : 200€

CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET DE SALAIRES DES ECOLES DE VILLECONIN ET DE SOUZY LA BRICHE

Vu la délibération n°08/2015 du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de la Vallée de la Renarde en date du 20 novembre 2015 portant sur la dissolution dudit syndicat et de la Caisse des Ecoles au 1^{er} janvier 2016, par consentement des organes délibérants de ses collectivités membres,

Considérant que les communes de Villeconin et Souzy la Briche ont décidé de maintenir le regroupement pédagogique de leurs deux écoles,

Considérant qu'il y a lieu de répartir les charges de fonctionnement et de salaires afférant aux 2 écoles et ce, au prorata du nombre d'élèves pour l'année 2023,

Monsieur le Maire propose de signer une convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement et de salaires des écoles publiques accueillant les enfants des communes de Villeconin et Souzy la Briche, telle que définie en annexe de la présente pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Accepte la proposition de convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement et de salaires des écoles publiques accueillant les enfants des communes de Villeconin et Souzy la Briche pour l'année 2023.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – REPRISE DES RESULTATS

Vu le compte administratif 2022 du budget communal.

Considérant les dépenses et les recettes proposées pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le budget primitif communal de l'exercice 2023 qui se résume ainsi :

- Section de fonctionnement : 555 952.42 €
- Section d'investissement : 261 825.99 €

RAPPORT D'ACTIVITES 2021 - COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE

Vu le rapport d'activités de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde présenté par Monsieur le Maire au titre de l'exercice 2021,

Considérant qu'un rapport d'activité doit être établi chaque année par la communauté de communes,

Considérant qu'il convient de porter à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel retraçant l'activité de la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte du rapport d'activité annuel retraçant l'activité de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde au titre de l'exercice 2021.

Questions diverses :

Monsieur SAGOT signale qu'un arbre est tombé sur la ligne d'éclairage public sur la route de Villeneuve et qu'une moitié de la route est éclairée.

Monsieur FOUCHER informe que ce désordre a été signalé et qu'il fait parti des interventions à venir sur l'éclairage public.

Madame INES signale qu'un candélabre clignote à Bois Fourgon.

Monsieur FOUCHER demande à ce qu'il soit notifié aussi dans la liste des interventions.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Jean-Marc FOUCHER,

